

**ORGANISATION DE LA DISCUSSION
DES TEXTES INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

Projet de loi n° 1378 du 28 janvier 2004, présenté par M. Luc Ferry, ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, relatif à l'**application du principe de laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics**.

Article 1^{er}. Il est inséré dans le code de l'éducation un article L. 141-5-1 ainsi rédigé : « dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. »

Article 2. La présente loi est applicable : dans les îles Wallis et Futuna ; dans la collectivité départementale de Mayotte ; en Nouvelle-Calédonie.

→ <http://www.assemblee-nationale.fr/12/projets/pl1378.asp>

Proposition de loi n° 586 du 15 janvier 2008 de M. Patrick Bloche, député, **visant à ouvrir le mariage aux couples de même sexe**.

Article 1^{er}. Modification de l'article 143 du code civil : « le mariage peut être contracté par deux personnes de sexes différents ou de même sexe. »

Article 2. L'article 162 du code civil est ainsi rédigé : « en ligne collatérale, le mariage est prohibé, entre frère ou sœur. » L'article 163 du même code est ainsi rédigé : « le mariage est encore prohibé entre oncle ou tante et nièce ou neveu. »

Article 3. Le premier alinéa de l'article 312 du code civil est ainsi rédigé : « l'enfant conçu pendant le mariage d'un homme et d'une femme a pour père le mari. »

Article 4. Dans le dernier alinéa de l'article 75 du code civil, les mots : « mari et femme » sont remplacés par le mot : « époux ».

→ <http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion0586.asp>

Projet de loi n° 2520 du 19 mai 2010 présenté par M^{me}. Alliot-Marie, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, **interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public**.

Article 1^{er}. Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage.

Article 2. L'interdiction ne s'applique pas si la tenue est prescrite par une loi ou un règlement, si elle est autorisée pour protéger l'anonymat de l'intéressé, si elle est justifiée par des raisons médicales ou des motifs professionnels, ou si elle s'inscrit dans le cadre de fêtes ou de manifestations artistiques ou traditionnelles.

Article 3. La méconnaissance de l'interdiction est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe (35 à 150 €).

Article 4. Est créé au livre II du code pénal une section ainsi rédigée : « De l'instigation à dissimuler son visage. Article 225-4-10. Le fait, par la menace, violence ou contrainte, abus de pouvoir ou abus d'autorité, d'imposer à une personne, en raison de son sexe, de dissimuler son visage est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

→ <http://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl2520.asp>

Tableau des élèves-députés

Civilités	Élèves	Partis	Départements	Circonscriptions
M.	Hassan A.	UMP	Rhône	1, Lyon 1 ^{er}
M ^{lle} .	Candice B.	SEGA	Seine-Maritime	7, Le Havre
M.	Samuel B.	PS	Nièvre	2, Cosne-sur-Loire
M ^{lle} .	Delphine B.	MRC	Territoire de Belfort	1, Delle
M ^{lle} .	Annabelle C.	PP	Paris	8, Paris 12 ^e
M.	Matthieu C.	PCF	Seine-Saint-Denis	3, Aubervilliers
M ^{lle} .	Diane C.	Verts	Marne	6, Épernay
M ^{lle} .	Géraldine C.	FN	Pas-de-Calais	14, Henin-Beaumont
M.	Nicolas C.	PS	Meurthe-et-Moselle	7, Villerupt
M ^{lle} .	Katy D.	FN	Bouches-du-Rhône	12, Vitrolles
M.	Lancelot D.	UMP	Moselle	2, Metz
M.	Dylan D.	POI	La Réunion	2, Le Port
M ^{lle} .	Aissatou D.	PRG	Aude	2, Narbonne
M.	Julien D.	PCF	Val-de-Marne	10, Kremlin-Bicêtre
M.	Pierre F.	AL	Charente	2, Cognac
M.	Kevin G.	PS	Nord	20, Anzin
M ^{lle} .	Elora G.	PCD	Morbihan	2, Quiberon
M ^{lle} .	Mélissa H.	DLR	Gironde	10, Libourne
M ^{lle} .	Emmeline H.	CPNT	Gers	2, Cazaubon
M.	Dennis K.	MoDem	Pyrénées-Atlantiques	3, Jurançon
M.	Brice L.	NC	Côte-d'Or	5, Gevrey-Chambertin
M.	Rémi L.	LO	Nord	13, Coudekerque
M.	Kévin L.	PS	Alpes-de-Haute-Provence	2, Barcelonnette
M.	Axel L.	NPA	Allier	2, Montluçon
M ^{lle} .	Bérengère M.	AF	Hauts-de-Seine	13, Bourg-la-Reine
M.	Nicolas M.	UMP	Ille-et-Villaine	7, Cancale
M.	Maxime M.	PFC	Puy-de-Dôme	5, Saint-Anthème
M.	Antoine M.	MPF	Vendée	1, Le Poiré-sur-Vie
M ^{lle} .	Charlotte O.	FN	Bas-Rhin	4, Illkirch-Graffenstaden
M.	Louis P.	MDI	Rhône	7, Vaulx-en-Velin
M ^{lle} .	Maëva P.	PR	Tarn-et-Garonne	1, Montauban
M.	Guillaume R.	MNR	Var	2, Toulon
M.	Maxime R.	UMP	Yvelines	11, Saint-Cyr-l'École
M.	Alban T.	BI	Vosges	4, Bains-les-Bains

→ LO [Lutte ouvrière](#) ; NPA [Nouveau parti anticapitaliste](#) (ex LCR) ; POI [Parti ouvrier indépendant](#) (ex PT) ; AL [Alternative libertaire](#) ; PCF [Parti communiste français](#) ; PP [Parti pirate](#) ; SEGA [Solidarité, écologie, gauche alternative](#) ; PS [Parti socialiste](#) ; MRC [Mouvement républicain et citoyen](#) ; PRG [Parti radical de gauche](#) ; Verts [Europe-écologie-Les Verts](#) ; MoDem [Mouvement démocrate](#) ; NC [Nouveau centre](#) ; PR [Parti radical](#) valoisien ; PCD [Parti chrétien-démocrate](#) ; UMP [Union pour un mouvement populaire](#) ; CPNT [Chasse, pêche, nature & tradition](#) ; DLR [Debout la République](#) ; AF [Action française](#) ; FN [Front national](#) ; MPF [Mouvement pour la France](#) ; MNR [Mouvement national républicain](#) ; PFC [Parti français chrétiens](#) ; BI [Bloc identitaire](#) ; MDI [Mouvement des damnés de l'impérialisme](#).

Répartition des élèves-députés dans l'hémicycle

						CPNT Emmeline Huas	DLR Mélissa Haddadou
SEGA Candice Bordet	PP Annabelle Cariou	PS Kévin Lerouet	PS Nicolas Constant	UMP Maxime Roger	UMP Nicolas Maugé	FN Katy Da Silva	AF Bérengère Marlin
PCF Matthieu Caumeil	PCF Julien Dupré	PS Samuel Bresnu	PS Kevin Garduño	UMP Hassan Ahtouch	UMP Lancelot Darpas	FN Géraldine Chekroun	FN Charlotte Olivard
AL Pierre Forest	POI Dylan Defoulny	MRC Delphine Burthe	PRG Aissatou Diallo	PR Maëva Pierre	PCD Elora Guez	MPF Antoine Monteil	MNR Guillaume Roch
NPA Axel Luciathe	LO Rémi Laveille		Verts Diane Chabrilanges	MoDem Dennis Koulentianos	NC Brice Lannay	PFC Maxime Meyer	BI Alban Treuet
				président			MDI Louis Pecnard

→ [Carte des circonscriptions législatives](#), sur le site de l'[Assemblée nationale](#).

NB : ce qui précède doit servir d'ordre du jour à une reconstitution d'un débat parlementaire, faite lors d'une séance d'éducation civique par une classe de première ES. Le but est de faire comprendre aux élèves le fonctionnement de l'Assemblée nationale, ainsi que les différentes tendances politiques existantes en France.

Le nombre de députés de chaque tendance est basé sur les résultats des législatives de 2007 (1^{er} tour) et des européennes de 2009. L'attribution des partis politiques aux élèves a dépendu de leur place dans la salle, sans tenir compte des vœux des-dits élèves, qui doivent jouer le jeu en s'appropriant l'idéologie du parti qui leur a été confié.

Le but recherché est d'obtenir un maximum de diversité d'opinion lors du débat.